

Actuellement un chemin jouxtant les parcelles n° 347 à 354 et reliant le passage entre les parcelles n° 353 et 354 (n° 69 et 71 boulevard Pasteur) est très fréquenté par des personnes de la Résidence René Cassin, par des promeneurs, par des cyclistes, par des sportifs, par des groupes scolaires, par les riverains eux-mêmes...or d'après la DUP ce chemin semble inclus dans la réserve foncière. Ce chemin étant utilisé depuis les années 1972 et ayant été aménagé et entretenu par la commune, je considère qu'il ne doit pas être inclus dans le DUP, ou que vous me confirmiez qu'il restera en l'état, (si inclus dans DUP) d'ailleurs je fais valoir la prescription trentenaire.

Je note aussi que l'accès en mode doux entre les parcelles n° 353 et 354 (n°69 et 71) existe depuis de nombreuses années (1972).

Les nouveaux logements de ce quartier résidentiel ne devront pas avoir de vues sur les propriétés n° 347 à 354 et s'intégrer dans le cadre du secteur du Manoir.

Les arbres existants devront être conservés.

Ces constructions ne feront qu'aggraver le problème de circulation et de pollution sur le boulevard Pasteur, et d'après les documents de l'enquête, il n'est pas question de créer de nouvelles voies de circulation, ce qui pourtant semble lié.

La recherche de la présence d'éventuels sols pollués du fait qu'une ancienne station d'épuration existait sur ce terrain, est-elle réalisée ?

L'alimentation en eau, secteur de Bruz ainsi que de l'Ille et Vilaine est problématique, le fait de construire des maisons ou immeubles ne fera qu'aggraver la situation, je rappelle que depuis le 2 septembre 2021, l'Ille et Vilaine est en "Vigilance sécheresse" avec les restrictions que cela impose. Est-il prévu une alimentation suffisante en eau dans un avenir proche afin d'éviter des périodes de restriction sévère.

Je rappelle que certaines zones de la DUP ont été inondées et que mon terrain n'a pas été épargné à plusieurs reprises.

D'après le Ministère de la Culture, les nouveaux bâtiments seront compris à R+1 ou R+C, donc pas d'immeubles.

Merci de prendre en compte mes observations.